

Ecole Marius Jacotot

6, rue du Charles Lorilleux
92 800 Puteaux

Conseil d'école du mardi 7 novembre 2017

Secrétaire de séance : Mme RIGAIL

Présentation des membres du conseil d'école.

18h15 : Le conseil commence par un tour de table au cours duquel chacun se présente.

1) Configuration de l'école

Notre école compte aujourd'hui 533 élèves répartis sur 21 classes (6 élèves de moins que l'année dernière à la même date), nous en sommes à une moyenne de 25,3 élèves par classes « ordinaires ». Ce sont des effectifs importants (pour mémoire, la moyenne nationale est de 22,9 élèves par classe) mais tout de même moins que l'année dernière grâce à l'ouverture de la 21^{ème} classe. Les classes sont cependant inégalement chargées (Les effectifs vont de 22 à 29 élèves). Marius-Jacotot reste la plus grosse école élémentaire de Puteaux (Voir structure détaillée en annexe).

Classes « ordinaires » : 5 CP, 4 CE1, 4 CE2, 4 CM1, 4 CM2

A noter :

Nous avons, cette année, plusieurs enseignants à temps partiel :

- CE2D : M. Merklin et Mme Batman à mi-temps
- CM2C : Mme Argout et Mme Salmon à $\frac{3}{4}$ et $\frac{1}{4}$ de temps
- CM2D : Mme Mehiri et Mme Girard à mi-temps

Classe spécialisée :

- UPE2A (Unité pédagogique pour élèves allophones arrivants) que nous continuons souvent à appeler CLIN (Classe d'initiation pour non-francophones) est une classe réservée aux élèves non-francophones primo arrivants (qui viennent d'arriver en France). Les élèves y sont orientés par le Casnav (Centre Académique pour la Scolarisation des enfants allophones Nouvellement Arrivés et des enfants du Voyage) de leur académie. Cette classe est prise en charge par Mme Belkalem. Les textes précisent que l'enseignement du Français intensif et quotidien est organisé avec des temps de fréquentation en classe ordinaire. L'objectif étant que l'écolier nouvellement arrivé puisse intégrer, le plus rapidement possible, l'ensemble des cours en classe ordinaire. Il s'agit donc d'un regroupement d'élèves et non d'une classe à proprement parler. Les élèves de ce regroupement (actuellement 16) sont donc inscrits officiellement dans des classes correspondant à leur année de naissance. Leur

emploi du temps – personnalisé – demande une organisation très rigoureuse de la part de Mme Belkalem.

L'antenne RASED (Réseau d'aide aux élèves en difficulté) de Marius Jacotot :

Intervient sur l'ensemble du groupe scolaire (maternelle) et sur d'autres écoles de la circonscription, ce qui représente plus de 2 700 élèves.

Il est composé de :

1 poste E actuellement inoccupé (l'an dernier occupé par Mme Ménard). Rappelons que le maître E apporte une aide pédagogique, il peut repérer les difficultés qu'un enfant éprouve dans ses apprentissages scolaires. Les actions visent à l'amélioration des acquisitions scolaires et à la prise de conscience des méthodes de travail qui conduisent à la réussite.

1 poste G occupé par Mme Salasca. Le maître G apporte une aide rééducative, il tente de faire évoluer les rapports de l'enfant face à l'exigence scolaire, de restaurer son investissement. Il a souvent à faire à des enfants n'ayant pas une attitude d'élève. L'aide concourt à donner ou redonner la confiance, l'estime de soi et le désir d'apprendre. L'autorisation des parents est obligatoire

Mme Salasca intervient prioritairement auprès des élèves de CP et de CE1.

1 poste de psychologue scolaire occupé par Mme Rangeon qui tient des permanences à l'école. Elle contribue à l'analyse et au repérage des situations problèmes. Elle peut, avec l'accord des familles, faire passer des bilans psychologiques. Elle ne pratique pas de thérapie. En fonction des situations, une collaboration est développée avec les services extérieurs.

Les AVS. Auxiliaires de vie scolaires, nommées par la MDPH (Maison départementale pour les personnes handicapées), ils sont chargés d'accompagner et d'aider, dans les classes, les enfants en situation de handicap. Deux AVS, accompagnant six enfants, travaillent sur notre école :

- Mme El Khoury suit une élève en CM2
- Mme Caron suit trois élèves en CP, CM1 et CM2

Une EVS (Emploi vie scolaire), aide administrative, Mme Shaker, travaille ici pour la 5^{ème} année, son contrat se termine mi-décembre.

L'équipe médicale :

- Le docteur Martini, notre médecin scolaire depuis des années, est partie et n'a pas été remplacée.
- Mme Razafindranaly, infirmière scolaire, a avant tout un rôle de prévention et de dépistage (problèmes de vision, auditifs ...). Elle est présente sur notre école de façon épisodique.

Les enseignantes des ELCO (Enseignement des langues et cultures d'origine). En réalité, ces ELCO ont été remplacés par les EILE (Enseignements Internationaux de Langues Etrangères). Il ne s'agit donc plus exclusivement de cours de culture d'origine et tous les enfants volontaires peuvent y participer.

:

- Mme Abchiche, professeur d'arabe, travaille le vendredi de 16h30 à 18h30 avec un groupe d'une vingtaine d'enfants.
- Mme Carlos, professeur de portugais, travaille avec deux groupe d'une vingtaine d'enfants le lundi et le jeudi de 16h30 à 18h30.

Rappelons qu'après consultation des familles, l'inspection ne prend en compte que les langues les plus demandées et signe un contrat avec les ambassades concernées.

Concernant l'enseignement de l'Anglais, les enseignants sont censés être formés pour enseigner eux-mêmes une langue étrangère dans leur classe. Il arrive que certains collègues craignent de ne pas avoir le niveau suffisant pour proposer un enseignement de qualité. Dans beaucoup de communes, ce problème se règle par des échanges de services, à Puteaux, la municipalité mettait à la disposition des enseignants qui en faisaient la demande deux intervenantes en Anglais : Mme Mouaci et Mme Gratusse. Mme Gratusse a pris sa retraite et beaucoup s'inquiétaient de son remplacement. La Mairie a engagé une nouvelle intervenante, anglophone également, Mme Hepburn. Mme Mouaci intervient en CE1A et Mme Hepburn en CPA, CE1B, CE2D et CM1B. A noter que les CM2 bénéficient également d'un enseignement en Allemand par, Mme Tussing, professeur du collège Les Bouvets.

2) nouvelle circonscription et rentrée de septembre

Rappelons d'abord que le département des Hauts-de-Seine est administrativement divisé en circonscriptions scolaires (numérotées de 1 à 30) qui recouvrent à peu près les communes du 92 (mais attention 36 communes \neq 30 circonscriptions). Ce n'était pas le cas pour Puteaux qui dépendait pour partie de Neuilly (29ème circonscription) et pour partie de Suresnes (11ème circonscription). Les écoles du haut de Puteaux, dont la nôtre, dépendaient de la 11ème circonscription.

Tout a changé à la rentrée puisque les circonscriptions ont été remodelées et que les écoles de Puteaux sont maintenant regroupées dans une seule d'entre elle, la 31ème. Nous avons donc une nouvelle Inspectrice, Mme Geneix de nouveaux conseillers pédagogiques. Cette nouvelle Inspection s'est installée dans nos murs puisque nous disposions d'un grand local au-dessus des bureaux du RASED.

La rentrée s'est passée de façon correcte. Contrairement aux années précédentes, des enseignants avaient bien été nommés sur chaque classe de l'école.

3) Elections de parents d'élèves du 13 octobre 2017.

Conformément aux modifications des textes réglementaires parues au Journal officiel du 19 juin 2004, chaque parent, quelle que soit sa situation matrimoniale, était électeur et éligible. Les élections se sont déroulées vendredi 13 octobre (ouverture du bureau de 8h à midi), la loi exigeant qu'elles aient lieu sur le temps scolaire (le vendredi après-midi n'est plus du temps scolaire à Puteaux).

Dans notre école, 854 personnes étaient susceptibles de voter, 279 électeurs se sont exprimés, soit 32,7 % (l'année dernière 33. Les votes par correspondance ont été

assez nombreux et représentent environ 60%. Nous remercions les parents pour leur implication dans le déroulement du vote (surveillance du bureau, dépouillement).

Trois listes se présentaient cette année :

La liste des Indépendants qui a recueilli un peu plus de 50 % des voix

La Liste PEEP qui a recueilli un peu plus de 25 % voix

La liste FCPE qui a recueilli un peu plus de 23% des voix

Il y a parité entre le nombre de parents élus et le nombre de classes, on compte également 15 parents suppléants.

Les Indépendants ont donc 11 représentants élus et 8 suppléants

La PEEP a 5 représentants élus et 2 suppléants

La FCPE a 5 représentants élus et 4 suppléants.

Rappel : Les suppléants sont, au plus, aussi nombreux que les titulaires. Ils peuvent être présents au conseil d'école : ils n'ont alors qu'une voix consultative et ne prennent pas la parole ouvertement. Un délégué de parent titulaire peut cependant, s'il est absent du conseil, transférer son rôle à un parent suppléant ; il lui suffit alors d'en informer le directeur de l'école.

4) Vote du règlement intérieur.

Il s'agit du même règlement que l'année dernière avec quelques rectifications suggérées par les parents (fréquentation de l'école le mercredi et confiscation de certains objets). Un règlement simplifié, sorte de charte de comportement dans l'école, a été distribué à tous les élèves.

Les parents remarquent que le règlement mentionne deux réunions de parents par année scolaire. Qu'en est-il de la seconde réunion ? Elle peut prendre des formes diverses : réunion en classe, mais aussi spectacles & exposition, au choix de l'enseignant. Elles peuvent aussi, dans certains cas, se faire par téléphone.

5) Sécurité

Dans le contexte actuel, c'est bien sûr la priorité du ministère. A Puteaux, 3 dispositifs complémentaires sont chargés de la sécurité des établissements :

- La police nationale applique, depuis les événements du 14/07 à Nice, un nouveau dispositif. La surveillance est accrue devant les écoles particulièrement aux heures d'entrée et de sortie (poubelles, containers), le stationnement est strictement interdit.
- La police municipale : présence également de 8h10 à 8h40 et de 16h20 à 16h50, vidéo protection, patrouilles régulières, contrôles ponctuels des sacs.
- Un dispositif militaire départemental, la force sentinelle qui est chargée de sécuriser 830 points sensibles en France (La Défense).

Le personnel de l'école a été sensibilisé à ces impératifs de sécurité. L'accès à l'école est limité et contrôlé, les comportements suspects sont aussitôt signalés.

Une petite télécommande permettant d'alerter la police municipale a été confiée au directeur et à la gardienne.

Un exercice d'alerte incendie doit avoir lieu lundi prochain.

Un exercice PPMS de confinement doit avoir lieu jeudi 23 novembre.

Rappelons que la sécurité est une l'affaire de tous et que nous avons besoin de votre entière coopération.

-Respect des horaires (Les retards se multiplient, l'équivalent d'une classe tous les matins. Ces retards perturbent le bon déroulement de la classe).

-Lorsque vous sortez de l'école, veuillez ne laisser entrer personne en lui tenant la porte.

-Soyez vigilants : signaler au personnel tout comportement ou objet suspect

- Ne pas s'attarder devant les portes d'accès, éviter les attroupements

- Ne pas stationner devant l'école

- Ne pas rentrer dans l'école (récupérer un vêtement dans les couloirs)

5) Evaluation CP

Il s'agit d'une évaluation passée, au cours du mois de septembre, par tous les élèves qui entrent au CP, dans toutes les écoles de France.

Cette évaluation souple et rapide permet à chaque enseignant de CP d'estimer les acquis scolaires de chaque élève à l'issue de la grande section de maternelle.

Cette évaluation diagnostique est interne à la classe et ne fait l'objet d'aucune remontée aux familles ou à l'Inspection, elle doit simplement fournir aux professeurs des outils pour adapter leurs pratiques pédagogiques à chaque élève.

6) Livrets scolaires

Le LSU (Livret scolaire unique) est obligatoire dans toutes les écoles. Rappelons qu'il doit permettre d'assurer le suivi des élèves du CP à la 3ème et qu'il devrait prochainement être accessible aux familles sur internet (chaque famille disposant d'un code lui permettant de consulter le livret de son enfant). Dans les faits, ce livret que les enseignants de l'école ont adopté dès le 1^{er} trimestre de l'année dernière, présente quelques manquements :

- La question de l'accessibilité et de la sécurisation des données est soumise à la CNIL dont la décision est en attente depuis plusieurs mois.
- Il est assez peu précis et nécessite souvent des commentaires détaillés ou des à-venants (relevés de notes).

A noter : En cas de changement d'école, le LSU suit automatiquement l'élève dans son nouvel établissement.

Les parents d'élèves souhaiteraient qu'un relevé de notes vienne compléter le LSU, cela est fait en CM2 pour aider à l'orientation de l'enfant en 6^{ème}. Les autres enseignants restent partagés sur cette question qui reste du domaine de leur liberté pédagogique.

7) Cantine, étude et périscolaire.

Etude : assurée uniquement par des enseignants (certains extérieurs à l'école), elle concerne environ 220 enfants de l'école (42%).

Cantine : Environ 470 enfants mangent à l'école (87%)

Ce temps de pause méridienne est encadré par des animateurs de la ville et trois enseignants.

Périscolaire : assuré uniquement par des animateurs.

Garderie du matin et du soir : elle est proposée aux familles le matin (à partir de 7h30) et le soir (jusqu'à 19h) et est encadrée par des animateurs de la ville.

- Pour toutes ces prestations, les parents doivent désormais passer par le portail internet « Puteaux Famille » qui gère les inscriptions et les paiements en ligne.

6) Demandes à la municipalité

- Les enseignants demandent qu'on leur aménage un lieu pour pouvoir déjeuner dans le calme.
- Qu'en est-il de l'utilisation des toits-terrasses pour le jardinage ?
- Quels sont les travaux prévus prochainement dans l'école ?
- Problème de classes surchauffées (stores et rideaux ne sont pas encore installés dans toutes les classes).
- Piscine: suppression de séances car la température n'est pas bonne ; ces séances ne sont jamais remplacées.
- Le nettoyage dans l'école n'est pas satisfaisant

Le Conseil se sépare à 19h55